

*Question présentée par la députée :
M^{me} Bénédicte Montant*

Date de dépôt : 28 septembre 2015

Question écrite urgente

Assistance au suicide à Genève : quelle est la situation à Genève ?

L'assistance au suicide suscite régulièrement des polémiques à l'occasion de décès médiatisés, comme dernièrement celui d'une septuagénaire britannique à Bâle facturé 10 000 F. Ces quelques cas ne reflètent toutefois pas la grande majorité des suicides assistés, qui s'effectuent en toute légalité et dans le respect de l'intimité des personnes. Ils soulèvent néanmoins des questions sur la pratique de l'aide au suicide, qui méritent un débat de société. La connaissance de la situation actuelle à Genève en matière d'assistance au suicide est une base indispensable à la tenue d'un tel débat.

Mes questions sont donc les suivantes :

- 1) Combien d'assistances au suicide sont pratiquées chaque année à Genève ? Parmi elles, combien ont lieu en EMS et aux HUG et combien concernent des personnes ne résidant pas dans le canton ?*
- 2) A quelles conditions les HUG autorisent-ils que l'assistance au suicide soit pratiquée dans l'institution ? Quelles procédures entourent cette pratique, tant concernant le traitement de la demande d'un patient que la mise en œuvre de l'acte et l'accompagnement de la personne concernée et de ses proches ?*
- 3) Les EMS genevois permettent-ils tous à leurs résidents d'accéder à l'aide au suicide ? Sinon, ceux qui ne le font pas informent-ils préalablement leurs futurs résidents ? Pour ceux qui l'autorisent, existe-t-il des procédures, tant concernant le traitement de la demande d'un résident que la mise en œuvre de l'acte et l'accompagnement de la personne concernée et de ses proches ?*

4) *L'Etat dispose-t-il d'informations concernant le prix demandé pour l'aide au suicide ?*

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à la présente question écrite urgente.